

DELIBERATION N° 2023.09.01

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE
SEANCE PUBLIQUE DU 28 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 septembre, s'est réuni à la salle Paul Buisine en séance publique sous la présidence de Monsieur Ludovic PROISY, Maire

NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19

Étaient présents :

Ludovic PROISY, Maire ;

Judith TERNIER, Fabrice VAN BELLE, Christelle DELEPLACE, Guillaume LIETARD, Denise DUCROUX, Adjoint ;

Olivier MORVAN, Charline DECARNIN, Yves MARTIN, Marie-Claire NAESSENS, Isabelle CANDELIER, Brigitte MAINGUET, Maurice VANDEWALLE, Conseillers Municipaux.

Éric TIRLEMONT, Sylvaine DELVOYE, Aurélie MALAQUIN, Conseillers Municipaux.

Étaient absents ayant donné procuration :

Jorge DOS SANTOS, ayant donné procuration à Judith TERNIER

Théo VANENGELANDT, ayant donné procuration à Christelle DELEPLACE

Fabienne MEPLON, ayant donné procuration à Isabelle CANDELIER

Était absent :

/

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Charline DECARNIN a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2023.09.01

ÉVOLUTION DES STATUTS DE LA CENTRALE D'ACHATS DE LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE – Prise en charge des frais d'exploitation d'ordre régional et ajustement de la grille tarifaire

M. Le Maire expose que La MEL exerce de plein droit la compétence dévolue aux Autorités Organisatrices de Mobilité en matière d'aménagement et d'exploitation d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE) sur le domaine public.

Une 1^{ère} phase d'aménagement de bornes de recharge a permis d'équiper la plupart des communes de moins de 5 000 habitants.

En cohérence avec les objectifs du Plan de Mobilité et du Plan Climat Air Énergie Territorial, la MEL met en œuvre une nouvelle feuille de route en matière d'électromobilité, dont le déploiement d'infrastructures de recharge sur l'espace public à partir du 1^{er} trimestre 2024, via une Concession de Service.

De plus, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) a introduit les obligations d'équipements des parkings de plus de 20 places adossés à des bâtiments et équipements privés. Cela concerne notamment les aires de stationnement affectées à un équipement communal qui relève de notre responsabilité.

Pour répondre à cette prérogative et à l'ambition en matière d'équipement des parkings de 20 places adossés à des bâtiments privés communaux soumis à cette obligation, il nous est proposé aujourd'hui de nous appuyer sur la centrale d'achat pilotée par la Région Hauts-de-France. Les marchés couvrent l'achat et la pose de dispositifs de recharge, leur maintenance et leur exploitation.

Les services de la Région ont entamé le renouvellement de ces marchés en lien avec les 21 collectivités déjà membres dont la MEL depuis 2015. Il est prévu dans le cadre d'une évolution des statuts de la centrale d'achat, de proposer que de nouveaux acteurs (bailleurs, aménageurs, grands équipements ouverts au public, ...) et notamment les communes puissent intégrer la centrale d'achat, avec une adhésion au fil de l'eau.

Il s'agit d'une opportunité offerte aux communes volontaires de la MEL d'adhérer, à partir de début 2024, à la Centrale d'Achat Régionale pour bénéficier d'un achat mutualisé de dispositifs de recharge et services associés à des tarifs avantageux, répondant aux obligations réglementaires.

Le conseil municipal, ceci exposé et après en avoir délibéré,

- **Autorise la commune de Vendeville à adhérer à la Centrale d'Achat Régionale**
- **Autorise M. Le Maire ou son représentant à signer le bulletin d'adhésion et tout autre document afférent à ce dossier**
- **Accepte l'estimation de 3 points de charge à aménager : les parkings rue du Guet, rue des Lauriers et rue des Capucines.**

ACCEPTE l'adhésion à la Centrale d'Achat Régionale à l'UNANIMITÉ

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord

Le 16 octobre 2023

Le Maire,



Ludovic PROISY

Le secrétaire de séance,



Charline DECARNIN